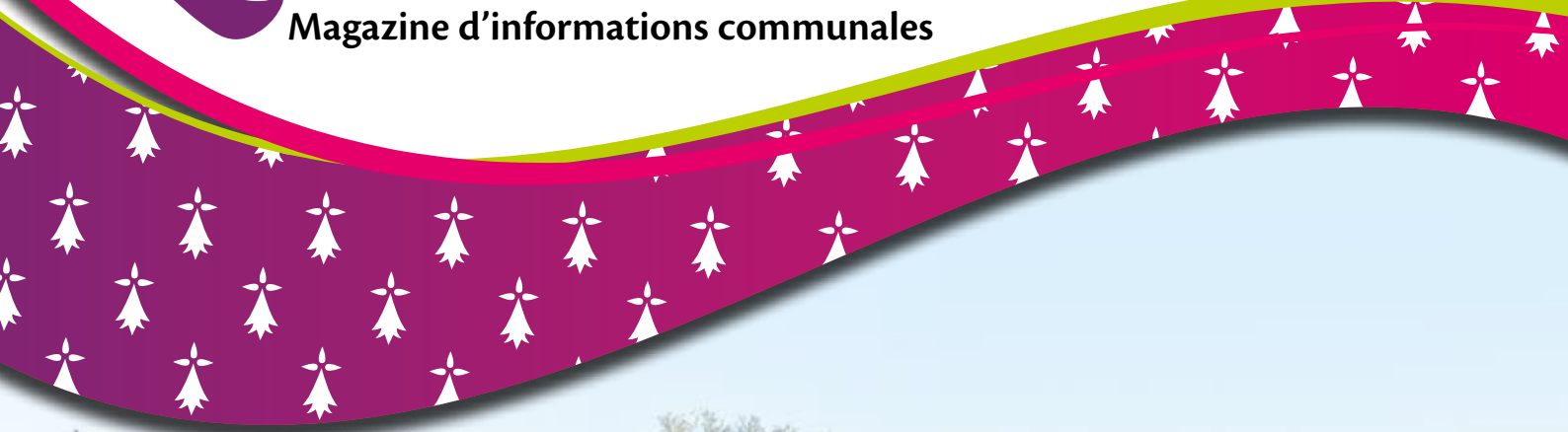


# Le Vildéen

Magazine d'informations communales



2023  
n° 2



# Le mot du maire



La fin de l'année 2023 arrive à grands pas, avec son lot de bonheur et de réussite pour certains, de frustration ou de malheur pour d'autres mais surtout beaucoup d'incertitude pour l'avenir. Si la situation économique semble se stabiliser le ressenti chez la population est toujours aussi morose avec des prix de l'énergie qui repartent à la hausse, les prix des matières premières et des denrées alimentaires qui n'ont pas franchement baissés et des taux d'intérêt qui ne cessent de croître.

Malgré nos soucis quotidiens, il faut regarder le monde en face avec la crise migratoire et les milliers de morts qui en découlent, la menace terroriste en Europe ou encore les peuples qui se déchirent à l'autre bout du monde.

Dans notre commune vous avez pu constater que la viabilisation du lotissement est terminée. Une dizaine de lots est déjà vendue et quelques autres font l'objet d'une option d'achat. Les lots restants seront sans doute plus difficiles à vendre car la conjoncture n'est pas très favorable et les banques de plus en plus exigeantes.

Par ailleurs le conseil municipal va prendre une décision dans les jours qui viennent concernant la construction des vestiaires de foot et le réaménagement de la mairie. Ces investissements se feront en deux étapes l'un en 2024, l'autre en 2025 ; il convient de définir les priorités.

Quant au cabinet dentaire dont on parle depuis un certain temps, on arrive au bout du tunnel administratif et des exigences réglementaires qui en découlent. Le permis de construire devrait être accordé vers mi-novembre pour une ouverture programmée en septembre 2024. Ce fut un long combat que seuls les initiés peuvent comprendre. Je tiens à remercier le courage des investisseurs, leur patience et leur volonté de s'investir dans la commune. Pour les avoir rencontrés à plusieurs reprises je peux d'ores et déjà dire que je ne me fais aucun souci quant à leur réussite. Je remercie également le conseil municipal qui m'a soutenu dans ce projet en s'informant régulièrement de l'avancée du dossier. Ce sera une belle réussite collective.

Bonne lecture et à bientôt,  
Le Maire, **Jean-Yves JUHEL**

## Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Infos administratives .....	p 6
Dinan Agglomération.....	p 12
Infos communales .....	p 14
Scolaire / Périscolaire .....	p 16
Vie associative.....	p 18

## Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57  
contact@vilde-guingalan.fr  
[www.vilde-guingalan.fr](http://www.vilde-guingalan.fr)

	Matin	Après-midi
Lundi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Mardi	9H00 - 12H00	-
Mercredi	9H00 - 12H00	-
Jeudi	9H00 - 12H00	-
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Samedi	Permanence des élus sur rdv uniquement	

Mise en page :

 **ROUDENN**  
GRAFIK

GUINGAMP - 02 96 11 97 00

## Séance du 27 juin 2023

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD, Jérôme JUVAUX.

### VOIRIE / URBANISME

#### Lotissement le Grand Clos - attribution des lots, prix de vente des terrains et commercialisation

Le conseil municipal, lors de sa séance le 2 juin 2022, avait validé le projet d'aménagement du lotissement le Grand Clos. Un appel d'offres a été publié, 22 offres ont été reçues au total pour les trois lots.

Après lecture et étude du tableau d'analyse des offres, le conseil municipal a attribué le lot 1 (terrassement, voirie) à l'entreprise SPTP pour un montant de 204 590.50 euros H.T., le lot 2 (réseaux eaux usées, eaux pluviales) à l'entreprise SPTP pour un montant de 78 920.00 euros H.T. et le lot 3 (espaces verts, clôtures) à l'entreprise IDVERDE pour un montant de 19 979.49 euros H.T.

La surface totale des terrains à vendre est de 9 496 m<sup>2</sup>. Il a été décidé de fixer un tarif différencié en fonction de la taille des lots à bâtir, ce système permet de proposer un prix raisonnable pour les lots les plus grands et ainsi de ne pas freiner les ventes.

L'assemblée a fixé le prix de vente des terrains à 87 euros H.T. le m<sup>2</sup> pour les lots ayant une surface de moins de 500m<sup>2</sup> et 80 euros H.T. le m<sup>2</sup> pour les lots de 500 m<sup>2</sup> et plus. Ces prix tiennent compte du coût d'acquisition du terrain, des frais de viabilisation à venir et des conditions particulières du marché actuel de l'immobilier.

Aussi, les élus ont accepté une aide à la commercialisation et le règlement des commissions directement par la Commune, (5% T.T.C.) pour que le prix du terrain soit le même pour les acheteurs quelque soit le moyen de vente (en direct avec la Commune ou par agence).

L'assemblée a approuvé le règlement de vente qui précise que la vente des lots est réservée aux résidences principales, et plus précisément aux primo-accédants ou aux propriétaires occupants (règlement révisable jusqu'au 31 décembre 2023).

Plan de financement du projet de lotissement		
Objet	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Frais de publication appel d'offres	813,44 €	976,13 €
Maitre d'œuvre	35 650,00 €	42 780,00 €
Mission SPS (LRC)	1 695,00 €	2 034,00 €
Travaux réseau basse tension électricité	27 000,00 €	27 000,00 €
Travaux réseau éclairage public (sans cheminement)	31 200,00 €	31 200,00 €
Travaux réseau télécommunication Fibre optique câblage	17 533,34 € 4 463,00 €	17 533,34 € 5 355,60 €
Travaux réseau eau potable	57 688,60 €	69 226,32 €
Travaux lot 1 terrassement, voirie	204 590,50 €	245 508,60 €
Travaux lot 2 réseaux eaux usées eaux pluviales	78 920,00 €	94 704,00 €
Travaux lot 3 espaces verts, clôtures	19 979,49 €	23 975,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>479 533,37 €</b>	<b>560 293,38 €</b>



## Extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire - actualisation des prix et décision modificative n°1 du budget communal 2023

Le dossier de consultation des entreprises mentionnait la possibilité pour les titulaires du marché la révision des prix compte-tenu des conditions économiques (pénurie matériaux, main d'œuvre, COVID ...). Les entreprises des lots 2 « démolition, gros œuvre », 3 « ossature, bois, charpente » et 6 « menuiseries intérieures » sont concernées.

Augmentation des crédits			Diminution des crédits		
Opérat°/ Chapitre	Compte	Montant	Chap.	Compte	Montant
<b>INVESTISSEMENT</b>					
729	D231	+ 40 000 €	16	R1641	+ 40 000 €

Le conseil municipal a pris note des factures de révision des prix et a approuvé la décision modificative présentée ci-dessus permettant l'augmentation des crédits au budget communal 2023.

## Taxe d'aménagement dans la zone d'activités de Vaucouleur

La taxe d'aménagement est un impôt. Il sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. La taxe vous est demandée pour les opérations suivantes : travaux de construction, de reconstruction, d'agrandissement d'un bâtiment, aménagement ou installation ou changement de la destination.

Le conseil municipal, lors de sa séance le 18 novembre 2011, avait institué la taxe d'aménagement sur son territoire au taux de 1,5%.

Le pacte fiscal et financier voté lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2021 prévoit de proposer aux conseils municipaux de signer une convention avec Dinan Agglomération pour le partage des recettes de la taxe d'aménagement perçue par la commune pour les zones d'activités.

Ainsi, Dinan Agglomération souhaiterait percevoir 2 % de la taxe d'aménagement sur le secteur de la zone d'activités

Le code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire. La commune peut donc instituer sur le secteur de la zone d'activités un taux supérieur lui permettant de continuer à percevoir des recettes pour les opérations concernées par la taxe.

Le conseil municipal a institué sur le secteur délimité par la zone d'activités un taux de taxe d'aménagement à 3 %. La délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'habitat (PLUi-H) concerné à titre d'information.

## Séance du 24 août 2023

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL.

## VOIRIE / URBANISME

### Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude - avis adhésion, charte et statuts

Un Parc Naturel Régional (PNR) est défini comme un « territoire rural habité, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont reconnus au niveau national pour leurs fortes valeurs patrimoniales, mais dont l'équilibre est fragile ». Les cinq missions des PNR sont :

- De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- De contribuer à l'aménagement du territoire,
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Il est indiqué que la démarche de création du PNR Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude arrive à son terme. Le Président de Région a adressé le projet à chaque commune concernée pour délibération. Il se compose d'un rapport de charte, du plan de Parc et des annexes (programme d'actions triennal et le budget prévisionnel associé, organigramme prévisionnel et les statuts). Les communes doivent se prononcer sur ces documents, chacune dans leurs instances délibératives.

A l'issue de la consultation, la charte sera soumise à l'approbation du Conseil Régional de Bretagne, chargé de présenter la demande de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire (décision prononcée par décret du Premier Ministre après avis des différents Ministères concernés).

Dans le cadre de cette approbation, la Région arrêtera le périmètre définitif du Parc, au vue des délibérations favorables des collectivités. Il est précisé en outre que l'approbation de la charte emporte l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional qui sera créé après publication du décret de création du PNR.

### Fiche descriptive des incidences financières de l'adhésion au PNR pour Vildé-Guingalan

- Cotisation annuelle progressive et complète à partir de 2027 (3€/hab) = 3879 €.
- Dotation annuelle progressive et complète à partir de 2027 (3,72€/hab) = 4809,96 €.

<b>Nombre d'hab. de référence 1293</b>	2024 1€/hab	2025 2€/hab	2026 3€/hab	À partir de 2027 3€/hab
<b>Cotisation</b>	1293	2586	3879	3879
<b>Nombre d'hab. de référence 1293</b>	2024 sans dotation	2025 1/3 de la dotation	2026 2/3 de la dotation	À partir de 2027 dotation pleine
<b>Dotation</b>	0	1603.32	3206.64	4809.96
<b>Excédent pour Vildé (dotation &gt; cotisation)</b>	0	983	672	931

L'assemblée a approuvé sans réserve les statuts et la charte du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes et demande l'adhésion de la commune de Vildé-Guingalan au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude.

## Projet d'éclairage public - fonds vert - rénovation de lanternes

Le Fonds vert est un dispositif inédit permettant d'accélérer la transition écologique dans les territoires. Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de sa candidature au Fonds vert de l'Etat et en tant que Maître d'Ouvrage, le SDE22 a obtenu une somme de 609 041 euros pour effectuer des travaux de rénovation à répartir sur l'ensemble du parc d'éclairage public départemental. Le SDE 22 a déposé une demande globale, retenue par le Préfet des Côtes d'Armor, qui cible près de 5000 points lumineux vétustes et énergivores (équipements de plus de 35 ans).

Les communes concernées disposent d'une aide 20 % d'aides en plus du financement habituel par le SDE 22, sur les ouvrages éligibles.

Les financements du Fonds vert représentent une opportunité de créer une dynamique départementale en matière de transition énergétique, de diminution de la pollution lumineuse, de réduction des consommations électriques et de modernisation du parc d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'éclairage public RENOVATION EP-FONDS VERT sur la Commune qui a été présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 203.20 euros TTC s'inscrit dans ce programme Fonds Vert. Le coût estimatif pour la Commune est de 986 euros.

## Contrat de vérification annuelle des alarmes dans les bâtiments communaux

Actuellement, la commune ne dispose d'un contrat de maintenance et de vérification annuelle obligatoire que pour l'alarme incendie de la Maison du Temps Libre et celle du groupe scolaire.

La commune, ayant adhéré au groupement d'achat SCA qui permet des économies d'échelle importantes, s'est adressée aux 3 entreprises référencées par SCA.

Les trois entreprises ont pu visiter les lieux et les équipements existants dotés d'une alarme : Maison du Temps Libre, groupe scolaire, accueil périscolaire, cantine et boulodrome, la mairie n'étant concernée que par le besoin d'une signalétique d'évacuation et d'intervention.

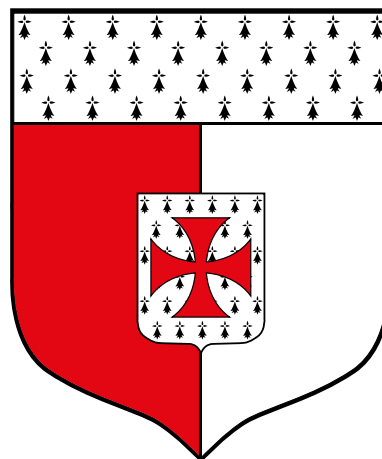
Leurs propositions concernent d'une part la maintenance annuelle obligatoire (alarmes de type 4, sauf MTL de type 1) et, d'autre part la mise à jour de la signalétique (suite extension de bâtiments ou du fait de leur caractère lacunaire).

L'assemblée décide de passer contrat avec la société ADEFI pour les prestations décrites ci-dessus.

## Vote des tarifs communaux 2023 - proposition d'ajout d'une tarification pour la location d'un barnum aux associations

La commune a acheté deux barnums de 3m par 4,5m chacun pour un montant total de **1601.50 euros**.

L'assemblée a voté un nouveau tarif pour la location des barnums uniquement aux associations Vildéennes au prix de 30 euros par barnum. Un chèque de 450 euros par barnum sera demandé pour la caution.



# Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

**POURQUOI ?** Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

**QUAND ?** Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

**COMMENT ?** Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille,

soit en ligne sur le site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) en créant un compte personnel.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.



## C'EST UNE DÉMARCHÉ OBLIGATOIRE MAIS SURTOUT UN ACTE CITOYEN.

Si l'obligation de se faire recenser demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16<sup>ème</sup> et le 25<sup>ème</sup> anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

## La Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ? Vous vous posez des questions sur :

- 👉 votre avenir professionnel : les métiers, les formations et emplois ?
- 👉 votre vie quotidienne : mobilité, permis, santé, logement,...

### À LA MISSION LOCALE :



### NOUS RENCONTRER, SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ :

👉 A Dinan au 5, Rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (sauf mardi matin),

👉 Sur un point de permanence proche de chez vous,

👉 au **02 96 85 32 67**

👉 [www.ml-paysdedinan.fr](http://www.ml-paysdedinan.fr)

👉 [www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan](https://www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan)

👉 La **WEB RADIO AIR'ATOM** un studio d'enregistrement ouvert tous les jeudis pour donner vos avis sur des sujets qui vous intéressent, partager des infos

[www.soundcloud.com/air-atom](http://www.soundcloud.com/air-atom)

RDV en INDIVIDUEL par un conseiller

Ateliers chaque JEUDI MATIN (sans RDV) : apprentissage, intérim, partir à l'étranger...

La GARANTIE JEUNES un accompagnement renforcé vers l'emploi et une allocation mensuelle (jusqu'à 480€)

Des rencontres employeurs : entretiens, visites d'entreprise, parrainages,...

Des stages en entreprise, des offres d'emploi...

Des coups de pouce financiers pour le projet : permis, réparations,...

Un espace d'appui CV, lettre de motivation, inscription Pôle emploi, téléphone, WIFI,...

**NOUVEAU !**



Avec **PIMP ton CV**, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales.

**A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale !**

### VENEZ VOUS INFORMER SUR LE SERVICE CIVIQUE :

les missions possibles, les offres près de chez vous...



## Vous souhaitez suivre une formation ?

**Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.**

Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :

- vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation
- vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi ;
- vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne.

**Contact :** <http://seformer.bretagne.bzh>

**POINT REGION DE RENNES**

35-37 bd de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES

Tél. : 02 23 20 42 50 / Fax : 02 23 20 42 51

[point-region-rennes@bretagne.bzh](mailto:point-region-rennes@bretagne.bzh)

**Horaires d'ouverture :**

Du lundi au jeudi : 9h à 12h30 / 13h30 à 18h

Le vendredi : 9h à 12h30 / 13h30 à 17h



## Passeports et cartes d'identité



Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devrez vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.

Avant, faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives. Si vous ne pouvez pas le faire en ligne, des formulaires sont disponibles à la Mairie de VILDE-GUINGALAN. Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt des pièces justificatives et la prise d'empreintes digitales dans les mairies de Plélan-le-Petit, Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon ou les espaces France Services de Plancoët ou Evran (pour les plus proches). Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

**Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**

## GRETA Bretagne



**AGENCE DE SAINT-BRIEUC** (siège social)

19 bis boulevard Lamartine, 22000 SAINT-BRIEUC

**AGENCE DE LANNION – GUINGAMP**

Lycée Félix Le Dantec, rue des Cordiers,

22303 LANNION Cedex

Tél. 02 96 61 48 54. Courriel : [greta.cotesdarmor@ac-rennes.fr](mailto:greta.cotesdarmor@ac-rennes.fr)

- Liste des formations QUALIF emploi dispensées par le GRETA-CFA des Côtes d'Armor : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/greta-des-cotes-d-armor/demandeur-d-emploi>
- Liste globale des formations QUALIF emploi dispensées par le réseau des GRETA-CFA de Bretagne : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/formations-demandeurs-emploi>

## Elections

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans sur la commune. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Le lien suivant vous permet de vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



## Permanences du Conciliateur de justice

Le **conciliateur de justice** a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Vous trouverez ci-dessous les permanences du conciliateur de justice sur le secteur.

### ESPACE SOCIAL SOLIDARITÉ

5 Bis rue Gambetta - 22100 DINAN

☎ 02 96 39 38 21. *Uniquement sur rendez-vous.*

Jour de permanence : tous les mercredis matins de 9h à 12h

### MAIRIE DÉLÉGUÉE DINAN-LÉHON

Place d'Abstatt - 22100 DINAN

☎ 02 96 87 40 40. *Sans rendez-vous.*

Jours de permanence : 2<sup>ème</sup> jeudi du mois

Heures de permanence : de 9 h 30 à 12 h

## Animaux errants et déjections sur le domaine public

Les plaintes des habitants sont régulières, merci de ne pas laisser divaguer vos chiens pour :

- éviter les malencontreux accidents avec les usagers de la route ou les piétons,
- permettre aux promeneurs de se balader en toute sécurité sans appréhender l'arrivée de vos animaux,
- respecter les gens qui ont peur des chiens,
- respecter les autres propriétaires de chiens qui tiennent leur animal en laisse.



Pour éviter la divagation : je tiens mon chien en laisse lors des promenades et je clôture mon terrain.

Aussi, il est interdit de laisser déposer des déjections canines sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les espaces communaux ouverts au public. En effet, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, des trottoirs, des espaces verts, des parcs et des espaces jeux.

Face à ces problèmes comme pour le bruit et le brûlage des déchets, la municipalité compte sur le sens des responsabilités et le civisme de chacun.

## Aide à Domicile Mené Rance



De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, le portage de repas, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner. Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap et des soins à domicile.

Nos interventions se font 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 y compris les dimanches et les jours fériés.

*Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 aux adresses suivantes :*

- 14 Rue de la Bise - 22 100 TADEN - 02.96.84.44.88
- 4 Rue des Rouairies - 22980 PLELAN LE PETIT - 02.96.27.67.50

*Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la réglementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.*

## Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Émeraude (ADSCE)



L'Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Émeraude (ADSCE) emploie plus de 300 personnes sur 5 sites. L'ADSCE intervient sur 63 communes et met à disposition des personnes du territoire, trois Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

Elle propose également 2 pôles 22 et 35 :

- 2 services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour des Personnes Agées et/ou en situation de handicap ;
- 5 services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ;
- services de portage de repas à domicile ;
- services de Téléassistance ;
- service Prévention (organisation de campagnes d'information et d'éducation sanitaire pour le grand public et écoles) ;
- 1 service DEPANN'AGE : jardinage et petit bricolage.

### Beaussais Rance Frémur

1 bis, rue Léon Pépin - 22490 PLESLIN TRIGAVOU

Tél. 02 96 27 86 77 - Mail : [accueil.brf@adsce.fr](mailto:accueil.brf@adsce.fr)

Heures d'ouverture au public :

- Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Le vendredi : 13h30-16h30



## Maison du Département - DINAN

**Vous vous posez des questions ?**  
Vous rencontrez des difficultés ?



**LA SANTÉ ET LES BESOINS DE MON ENFANT OU DE MON ADOLESCENT**

- alimentation
- sommeil
- scolarité
- modes de garde
- activités et loisirs...



**MON RÔLE DE PARENT**  
communiquer avec mon enfant ou mon adolescent :

- dire non
- poser les règles
- rester à l'écoute
- l'usage des écrans
- l'argent de poche
- le décrochage scolaire
- les écrans et jeux vidéo
- les drogues...



**MA VIE DE COUPLE ET DE FAMILLE**

- difficultés relationnelles
- séparation, divorce
- décès



**MA GROSSESSE**

- préparer la naissance,
- l'arrivée de bébé à la maison,
- l'allaitement...



**MA SANTÉ, MA PERTE D'AUTONOMIE OU CELLE DE MES PROCHES**

- reconnaissance du handicap
- aides à domicile
- établissements d'accueil pour personnes âgées ou handicapées
- mesures de protections...



**MES DROITS**

- allocations et prestations familiales
- RSA
- prime d'activité
- assurance maladie, mutuelle, retraite...



**MON BUDGET**

- payer mes factures, mes dettes
- les crédits, le surendettement
- être aidé(e) à assurer mes besoins alimentaires, mes loisirs...



**MON QUOTIDIEN**

- mon logement
- me déplacer
- trouver une formation ou un emploi...

**Parlons-en ensemble**

**COMMENT NOUS RENCONTRER ?**

- Par téléphone
- En entretien sur rendez-vous dans l'un de nos 8 lieux d'accueil
- En visite à votre domicile
- En consultation médicale pour vos enfants de 0 à 6 ans
- Seul(e) ou accompagné(e) de la personne de votre choix, ou en famille



**COMMENT NOUS CONTACTER ?**

UN SEUL NUMÉRO  
**02 96 80 00 80**

Nous vous proposons aussi ...

**DES GROUPES DE PAROLE**  
pour les enfants

**DES ATELIERS**  
parents-enfants  
de moins de 3 ans

**DES GROUPES DE PAROLE**  
pour les parents



**LA CONFÉRENCE FAMILIALE**

Face à une situation difficile, ou une préoccupation, réunir mes amis et mes proches, avec l'appui d'un coordinateur, pour trouver ensemble une solution

**DINAN**

**DEPUIS 10 ANS**

**LES MAISONS DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR**

SAINT-BRIEUC | LANNION | LOUDEAC | DINAN  
GUINGAMP - PAMPOL - BOSTRENEC

**Être là où vous en avez besoin.**

**Solidarités humaines**

**CÔTES D'ARMOR VOS SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS**

[cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr)

Côtes d'Armor le Département

## Attention au monoxyde de carbone

### Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

**Aérez**  
au moins  
10 min.  
par jour



**Faites vérifier et entretenir :**  
chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver



**Utilisez dehors :**  
appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes



**Respectez le mode d'emploi**  
des appareils de chauffage et de cuisson

## Respectons le voisinage

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore et/ou de leur durée, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

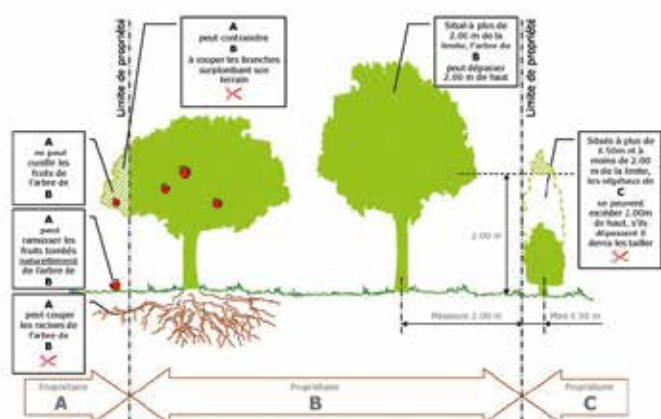


# Règles de plantation et d'entretien des végétaux

Vous pouvez faire pousser des arbres et des plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.

L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété, ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

## Quelles sont les règles de plantation des végétaux ?



Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et sous réserve d'un règlement ou d'un cahier des charges particulier, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

**A savoir :** la distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre. Si la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum par rapport à la limite de propriété est de 0.50 mètre. Si la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum par rapport à la limite de propriété est de 2 mètres.



## Quelles sont les règles d'entretien et de taille des végétaux ?

Les propriétaires de terrains jouxtant des voiries ont l'obligation de couper les arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites de ces voies.

Cette obligation a pour objectif d'assurer la commodité et la sécurité de la circulation des usagers de la route et des trottoirs. Elle permet également aux Services Techniques Municipaux d'assurer l'entretien de ces trottoirs dans de bonnes conditions. Les propriétaires qui ne rempliraient pas cette obligation seront mis en demeure de le faire. Après mise en demeure non suivie d'effet, ces opérations d'élagage pourront être exécutées d'office par la commune, aux frais des propriétaires riverains.



La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété ou qui dépassent la taille réglementaire (voir ci-dessus) relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper ses végétaux, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même, sauf s'il vous en donne l'autorisation.

**À savoir :** si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

## Quelles sont les règles de cueillette ?

Vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété. En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

## Collecte des déchets

Les bacs et les sacs jaunes sont à sortir la veille au soir car le camion de collecte passe tôt le matin. Deux conteneurs pour le verre sont situés sur la commune :

- **Terrain des sports**
- **Les Haïches**

Des bennes destinées aux cartons sont à votre disposition dans les déchèteries de secteur. Vous pouvez y déposer tous vos cartons pliés et propres.

Plus d'informations auprès du service de gestion des déchets de Dinan Agglomération : **02 96 87 72 72**.

TOUTE LA COMMUNE	
ORDURES MÉNAGÈRES	SACS JAUNES
Mercredi matin (5h00 - 12h00)	Jeudi semaine impaire (5h00 - 12h00)

## Demande de badge d'accès aux déchèteries

**Les demandes de badges d'accès en déchèterie peuvent se faire :**

- **En se rendant directement sur les antennes techniques de Dinan Agglomération :**
  - Siège Technique de Dinan Agglomération, 34 rue Bertrand Robidou 22100 DINAN, du lundi au vendredi de 8h30-12h00 et 13h30-17h00
  - Maison intercommunale de Plancoët, 33 rue de la madeleine, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30 (fermée le vendredi après-midi)
  - Maison intercommunale de Matignon, Rue du chemin Vert - du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
  - Maison intercommunale de Broons, ZA du Chalet - du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 (fermée le mardi matin)
- **Ou directement en ligne** sur le site de DINAN AGGLOMERATION
- **Ou par mail** en remplissant un formulaire disponible sur demande auprès de Dinan Agglomération ou votre Mairie
- **Ou par courrier** en remplissant le formulaire disponible sur demande auprès de Dinan Agglomération ou votre Mairie

**Le badge est transmis contre fourniture d'un justificatif impérativement (au choix) :**

PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE
Taxe d'habitation ou taxe foncière ou relevé de propriété ou acte de vente	Taxe d'habitation ou contrat de location

## Médiathèque intercommunale

La médiathèque intercommunale à Plélan-le-Petit est un service géré par Dinan Agglomération.

Ce service a pour but de favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous, l'adhésion est gratuite. Vous pourrez emprunter 12 documents par personne et par bibliothèque pour 1 mois.

Sur place, vous trouverez...

Livres, musique, films, jeux de société, presse, accès informatique...

En ligne, vous trouverez...

Le catalogue du réseau, l'agenda des animations, la pré-inscription en ligne, les ressources numériques gratuites de la Bibliothèque des Côtes d'Armor...

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE	
Mardi	16h30-18h
Mercredi	14h-18h*
Jeudi	16h30-19h
Samedi	10h-12h   14h-16h

\*La médiathèque est ouverte en plus, le mercredi matin de 10h à 12h pendant les vacances scolaires.

Les agents de la médiathèque accueillent les scolaires, les jeudis et les vendredis de 9h à 16h. 560 élèves de 25 classes des 6 écoles des communes de La Landec, Languédias, Plélan-le-Petit, Trébédan et Vildé-Guingalan profitent de ce service.

Pour information : WIFI gratuite accessible aux horaires d'ouverture !

## Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. Il propose également des temps d'éveil et de socialisation aux enfants et à leurs accompagnants.

Retrouvez toutes les informations sur : [www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr), rubrique « petite enfance, partager du temps avec son enfant ».

**Contact : Anne-Laure EVENARD**  
au 02 96 88 04 64 ou par courriel :  
[rpe.corseul@dinan-agglomeration.fr](mailto:rpe.corseul@dinan-agglomeration.fr)



# Stop aux lingettes dans les toilettes !



Les réseaux collectifs d'assainissement de Dinan Agglomération sont très souvent obstrués par des déchets, en particulier des lingettes. **Mêmes biodégradables, elles sont constituées de fibres synthétiques ultra-résistantes qui mettent très longtemps à se dégrader naturellement.** Une fois dans les égouts, elles se fixent sur les micro-déchets, s'enroulent les unes aux autres et se transforment en une masse visqueuse qui finit par boucher les entrées des stations d'épuration.

**Pour désobstruer les canalisations, des interventions coûteuses de débouchage et de nettoyage sont nécessaires** avec mise à l'arrêt des pompes de relevage des eaux usées. Financées par la collectivité, ces opérations sont supportées par la facture d'eau des abonnés.

Tout comme les lingettes, les coton-tiges, protections hygiéniques, préservatifs, couches, substances chimiques et les huiles doivent être jetés aux ordures ménagères.

## Espace Conseil France Rénov

L'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération propose un service de conseils gratuits, neutres et indépendants. Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et la région Bretagne.

Vous avez un projet de rénovation, des questions sur : l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance, un projet de construction... Vous souhaitez connaître les aides financières existantes.

Contact : **02.96.87.42.44** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h (sauf le jeudi matin) ou **par mail : [infoenergie@dinan-agglomeration.fr](mailto:infoenergie@dinan-agglomeration.fr)**

## Permanences habitat

### ANAH

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et vous êtes éligible au dispositif de l'Anah Maprimérenov'Sérénité (rénovation énergétique ou adaptation du logement) ? Vous pouvez rencontrer un opérateur Anah pour vous renseigner sur votre projet et les aides mobilisables.

**Sur rendez-vous au 02 98 96 44 67.**

Mois	Jour	de 10h à 13h	de 14h à 17h
Novembre	Jeudi 9	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 16	Broons	//
	Jeudi 23	Dinan	Matignon
Décembre	Jeudi 14	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 21	Caulnes	//

### ADIL

Vous êtes propriétaire ou locataire et vous avez des questions relatives à votre logement ? Venez rencontrer l'un des conseillers de l'ADIL. Il pourra vous renseigner gratuitement sur différents volets : juridique, financier, fiscal etc. **Sur rendez-vous au 02 96 61 50 46.**

Mois	Jour	de 9h à 12h
Novembre	Jeudi 9	Dinan
	Jeudi 23	Dinan
Décembre	Jeudi 14	Dinan

### FRANCE RENOV

Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre logement, et souhaitez connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre ? Dinan Agglomération vous propose de prendre rendez-vous avec un conseiller en maîtrise de l'énergie, afin de répondre à vos questions :

- **Par téléphone : 02 96 87 42 44**
- **Par mail : [infoenergie@dinan-agglomeration.fr](mailto:infoenergie@dinan-agglomeration.fr)**

Mois	Jour	de 9h à 12h
Novembre	Mercredi 8	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 15	Maison intercommunale de Matignon
	Mercredi 22	Mairie de Caulnes
	Mercredi 29	Maison intercommunale de Plancoët
Décembre	Mercredi 6	Mairie de Plouasne
	Mercredi 13	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 20	Maison intercommunale de Matignon

## État Civil

### Naissances

**DAVIDOU Livio** né le 17 avril 2023  
**RÉHEL Aïdan** né le 12 juin 2023  
**ADAM Martin** né le 15 juin 2023  
**CHIDDID Elsa** née le 08 juillet 2023  
**GUENIER Kamélia** née le 12 juillet 2023  
**BARBIERI Diane** née le 12 août 2023  
**HOURY Naël** né le 15 septembre 2023  
**BOUTEILLE Léna** née le 20 septembre 2023

Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et toutes nos félicitations aux parents.

### Baptême civil

**LEBLANC Looka** le 14 août 2023

### Mariages

**BOURSEUL Didier** et **GAUDIN Nathalie**  
 le 10 juin 2023  
**CAUVIN Philippe** et **BEDEL Delphine**  
 le 23 septembre 2023

### Pacs

**PELLERIN Thierry** et **HENRY Sylvie**  
 le 19 mai 2023  
**LÉON Jérémy** et **BOURGEON Carline**  
 le 07 septembre 2023

### Décès

**MICHEL-MAHÉ Jean** le 22 mars 2023  
**MORIN Renée, née BOUVIER**  
 le 11 mai 2023  
**CROCHET Marguerite, née DESPRÈS**  
 le 07 juin 2023  
**BRICHE Alain** le 02 juillet 2023  
**LESNÉ Christiane, née SAMSON**  
 le 03 juillet 2023  
**BOURSEUL Didier** le 08 juillet 2023  
**BOURDEAU Jacqueline, née LE ROUX**  
 le 15 août 2023  
**SORNGIARD Lucien** le 21 août 2023  
**GARNIER Véronique, née AUPÉE**  
 le 11 août 2023  
**LEBRETON Renée, née JAGOU**  
 le 03 octobre 2023  
**LEFRAY Maria** née **RISKOVA**  
 le 06 octobre 2023

Nos condoléances aux familles.

## Urbanisme



Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées (déclarations préalables, permis de démolir) déposées en Mairie (accordées ou en cours d'instruction).

### Demandes de déclarations préalables

DATE	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
27/04/2023	11 rue du Porche	pose de panneaux photovoltaïques
28/04/2023	3 Impasse le Pré du Frêche	pose d'une clôture
09/05/2023	1 L'Épinay	pose d'un carport
09/05/2023	10 Boculé	réfection de toiture
19/05/2023	13 rue du Porche	pose de panneaux photovoltaïques
31/05/2023	6 rue de la Landelle	réfection d'une annexe existante
31/05/2023	11 résidence des Camélias	pose d'une pergola
20/06/2023	25 rue des Templiers	création d'un local poubelle
03/07/2023	16 Vaucouleurs	réfection d'une annexe existante
31/07/2023	23 Boculé	pose d'un portail
31/07/2023	1 chemin de la Vallée	pose d'une pergola
31/08/2023	5 rue de la Borgnette	ravalement de façade
13/09/2023	9 rue des Templiers	pose d'une clôture
18/09/2023	28 rue du Pont des Vignes	pose de fenêtres de toit

### Permis de construire

DATE	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
06/06/2023	8 rue de la Landelle	changement de destination d'une grange en habitation
30/06/2023	1 La Grande Fontaine	changement de destination en habitation
07/08/2023	35 Bis rue des Templiers	construction d'un cabinet dentaire

## Actualités & manifestations

### Fête des voisins à Coavou



Le samedi 17 juin une cinquantaine d'habitants du village de Coavou se sont réunis afin de passer une soirée très conviviale pour la troisième année.

## Vildé propre

La quatrième édition de Vildé Propre organisée par la municipalité n'a pas mobilisé beaucoup d'habitants. Nous remercions les familles qui ont donné du temps pour garder notre lieu de vie propre. Un goûter a été offert aux participants.



## Joutes nautiques

Une équipe a représenté la Commune de Vildé-Guingalan aux joutes nautiques organisées au port de DINAN-LANVALLAY en juillet dernier. Merci aux participants qui représentaient la Commune et l'association UBAKA ! Pour rappel Ubaka (Urban Bulldogs Against Kids Abuse) est une association de motards réunis «pour le plaisir de rouler ensemble», mais aussi pour lutter contre le harcèlement des enfants.



## Pot de convivialité

La municipalité a invité tous les Vildéens à se réunir et à partager un moment de convivialité le 24 juin dernier avant la fête de la musique.

## Travaux

### Lotissement Le Grand Clos

Le lotissement communal situé près de la rue du Stade compte 20 lots. Les travaux de réseaux sont terminés, les constructions devraient débuter début 2024. Pour plus d'informations sur la commercialisation des terrains, contactez le secrétariat de la Mairie **02 96 27 61 57**.



Commencement des travaux de terrassement



Démolition des tribunes

## Inauguration suite à l'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire

Le chantier de l'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire est terminé et l'inauguration a eu lieu le 3 juin dernier.



## Affaires scolaires et périscolaires

### Groupe scolaire 1,2,3 Soleil

Le 7 juillet, à la sortie des classes, nous avons dit au revoir à Marie-Odile Lécluse, après 12 années passées auprès des enfants de notre école (elle a fait sa rentrée dans une école primaire de Mayenne) et à Solène Leport qui a décidé de reprendre des études en Langues Appliquées. Nous leur souhaitons la réussite dans leur nouvelle voie.

C'est donc une nouvelle équipe d'enseignantes, avec l'arrivée d'Anaïs Gouyer (qui assurait les heures de délégation de direction l'année dernière) et Fanny Moisan, qui a partagé le pot de rentrée scolaire le vendredi 1<sup>er</sup> septembre avec les élus et l'équipe non enseignante, qui compte une nouvelle arrivante, Marie Boixière (en remplacement de Lou-Ann Guinard).



#### Répartition par classe :

Enseignante	Nombre d'élèves par classe
Catherine Chesnais : PS / MS	22 (12 / 10)
Fanny Moisan : MS / GS	25 (7 / 18)
Christelle Martin : CP	21
Delphine Vallais (Malorie James le lundi et un mardi sur 3) : CE1 / CE2	22 (16 / 6)
Anaïs Gouyer : CE2 / CM1	21 (6 / 15)
Cécile Dufour (Aurélié Hamoniaux le jeudi) : CM1 / CM2	22 (11 / 11)
<b>Total</b>	<b>133</b>



En ce magnifique lundi de rentrée, ce sont 133 élèves qui ont retrouvé les bancs de l'école. Nous leur souhaitons une très belle année.



## Accueil périscolaire

Cartables, livres, cahiers...youpi c'est la rentrée ! Nous avons repris le chemin de l'école tout comme vos enfants. Nous tenions à souhaiter la bienvenue à Marie, une nouvelle animatrice qui rejoint l'équipe de l'accueil périscolaire.

L'occasion pour nous de lui présenter les règles de vie pensées et proposées par les enfants eux-mêmes. Celles-ci seront accrochées sous forme d'affiches humoristiques à l'accueil afin de les appliquer et de s'en souvenir tout au long de l'année.

N'oublions pas également les activités proposées : manuelles, extérieures ou musicales, il y en a pour tous les goûts !

Bonne rentrée à tous !



## L'aide aux devoirs

Pour les enfants présents à l'accueil périscolaire le jeudi soir, des bénévoles assurent l'aide aux devoirs pour ceux qui sont volontaires (du CP au CM2).

Nous remercions les nouveaux bénévoles qui assurent ce service : Mesdames Emmanuelle GUÉHO et Mélanie RONDEAU.



## Restaurant scolaire

Après notre saison « top chef », les enfants de PS et MS partent pour une nouvelle mission au restaurant scolaire : "LES PETITES MAINS QUI DANSENT ET QUI DANSENT".

Maintenant au travail les petites mains...



Chaque semaine 3 enfants pourront desservir les tables. Les petites mains auront les couverts à desservir, la fourchette, la grande cuillère en laissant la petite cuillère pour le dessert si besoin, ainsi que le verre en s'assurant que celui-ci soit vide, sinon ils invitent les petites mains qui dansent à le finir. Pour conclure cette mission, les serviettes seront aussi ramassées.

Mais que fait Sophie ? Où sont ses mains ? Dans ses poches ? Pas de panique elles ne sont pas encore au « placard » elles s'activent autour des assiettes.

Afin de respecter le protocole sanitaire, chaque enfant aura une tenue adaptée, charlotte et tablier.

Cette mission sera proposée sur un mode participatif. Aucune obligation pour les petites mains, elles auront le choix de danser ou de travailler.





## Comité des Fêtes et Animations

Vous avez été nombreux, ce 24 juin, malgré une chaleur écrasante, à venir applaudir les artistes, Plum'Country, Patrice Le Guen et CRAIM, en dégustant crêpes et galettes lors de la seconde édition de la Fête de la Musique que nous avons organisé sur la commune. Au nom de tous les bénévoles du Comité des Fêtes et Animations, je tiens à vous en remercier.

Au programme de cette nouvelle année, nous travaillons à vous proposer une soirée théâtre en janvier ou février, la traditionnelle course cycliste sur le circuit de Vaucouleur en avril et une 3<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Musique (peut-être sous un nouveau format compte tenu du calendrier 2024). Toutes les dates sont à déterminer et vous seront communiquées via le site internet de la commune et par affichage.

Si l'envie de participer à la vie associative de votre commune vous anime, n'hésitez pas à nous rejoindre; nous serons ravis de vous accueillir lors de notre Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 20h30 ou à nous envoyer un mail à l'adresse ci-dessous.

**Anne-Marie Fossard - Présidente du Comité des Fêtes et Animation de Vildé-Guingalan**  
cdf22vilde@orange.fr



## Amicale Laïque

Une nouvelle année,  
Une nouvelle année et un nouveau bureau.



L'assemblée générale a eu lieu le 29 septembre 2023, tous les parents et enseignants étaient conviés. Une vingtaine

de participants a donc élu le nouveau bureau :

- **Emmanuella et Morgane sont secrétaire et vice-secrétaire.**
- **Charlotte et Sabrina sont trésorière et vice-trésorière,**
- **Marina et Tiphaine sont présidente et vice-présidente.**

"L'idée première est d'avoir une équipe motivée et pleine d'entraide"

Les réunions seront annoncées et ouvertes à tous les parents d'élèves.

Nous sommes disponibles pour échanger sur des propositions ou des améliorations. Nous vous rappelons que notre

seul but est de récolter des fonds pour financer les projets à venir. Le budget prévisionnel (pouvant être remodifié) est aujourd'hui de 8 000 euros.

Nous espérons que les bénévoles seront nombreux cette année pour passer des bons moments avec nous, car sans eux rien n'est possible...

Vous pouvez suivre l'amicale Laïque de Vildé-Guingalan sur Facebook. Les dates des manifestations et autres informations y seront notées.

*L'équipe de l'amicale.*

## Palet Club Vildéen

Le Palet Club Vildéen est un nouveau club de palet qui a vu le jour courant septembre 2023. Il se compose de 39 joueurs (5 enfants 5 femmes et 29 hommes).

Le bureau a été élu avec **Monsieur Bruézière Kévin, président, Monsieur Lamé Corentin, trésorier et Madame Lamé Noémie, secrétaire.**

L'objectif est de s'entraîner tous les mercredis afin de progresser dans le jeu et ainsi d'organiser notre concours de palets. Nous espérons que ce club perdurera et pourra accueillir plus de joueurs au fur et à mesure des années.

**Nous vous invitons à nous suivre sur notre page Facebook : Palet Club Vildéen.**



## Arts et Culture

Eh oui ! le temps file et l'heure de la rentrée a sonné. C'est reparti pour 2023-2024, bien que le scrabble ait fonctionné tout l'été.

La danse bretonne a réouvert ses portes le 14 septembre. Le 18 février 2024 elle accueillera danseurs et danseuses pour un fest-deiz à la maison du temps libre.

Toutes ces activités se déroulent aux mêmes heures et aux mêmes lieux que l'an passé. Vous serez les bienvenus si vous désirez nous rejoindre.

**Catherine Delagrée : 06 70 42 90 08**  
**Thérèse Lefort : 06 68 25 75 15**  
(co-présidentes)

## Les Randonneurs

L'assemblée générale des Randonneurs s'est déroulée le 17 juin. Le calendrier des randonnées mensuelles a été établi et le bureau a été réélu :

- **Présidente : Nathalie DENIS**
- **Vice-Présidente : Josette DION**
- **Trésorier : Yvon THOMAS**
- **Trésorier adjoint : Jean Claude CRUBLE**
- **Secrétaire : Michel PAVART**
- **Secrétaire adjoint : Claude LEGOUX**

L'association des Randonneurs vous propose les sorties du dimanche après-midi.

Date à retenir :

- **Le 01 octobre : SAINT-MICHEL DE PLELAN**
- **Le 05 novembre : VILDE-GUINGALAN**
- **Le 03 décembre : LA LANDEC (Téléthon)**
- **Le 07 janvier : PLELAN-LE-PETIT**
- **Le 04 février : SAINT-MELOIR-DES-BOIS**
- **Le 03 mars : SAINT-MAUDEZ**
- **Le 07 avril : LANGUEDIAS**
- **Le 05 mai : PLOREC-SUR-ARGUENON**
- **Le 02 juin : TREBEDAN**



Les départs ont lieu à 14h30 précises, retour vers 17h. Rendez-vous à la salle des fêtes de chaque commune.

Prenez date également pour une soirée comique à la salle de l'embarcadère de PLELAN-LE-PETIT, le 27 janvier avec Louise Bourifé

Malgré un beau soleil, la sortie annuelle du 10 septembre à Guerlédan a eu très peu de participants, nous avons dû mettre en place du covoiturage. Les circuits étaient physiques mais sympathiques et appréciés des marcheurs.



## Club de l'Amitié

Après une pause estivale, les activités sont reparties pour le club de l'Amitié.

Notre club est très actif et dynamique ! Les activités sont variées : jeux de cartes, scrabble, repas à thème et sorties. Je remercie tous les adhérents (jeux le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi du mois, art floral, boules bretonnes) pour leur participation.

**Le dimanche 26 novembre à 14h30 : Concert de chants de mer et terre "LES CREVINDIOUS".**  
Venez nombreux les découvrir.

**Monique : 06 81 19 95 45**  
(présidente).



Art Floral



Sortie au restaurant



Boules bretonnes

## Association Autour d'Émeric et Anthony

La 13<sup>ème</sup> édition des Foulées d'Émeric et Anthony s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles :

- Grâce à une météo estivale, la soirée a été festive jusque tard dans la nuit autour des stands de restauration.
- Les inscriptions ont été plus nombreuses qu'en 2022 globalement sur les 2 courses, mais principalement sur les 5 kms où le record de participants a été battu !
- La marche populaire a réuni près de 110 personnes qui ont ainsi parcouru les routes vildéennes tout en encourageant les coureurs, chacun à son rythme ...
- L'installation d'un écran de TV géant sur le parking de la mairie a permis au public de suivre en direct la course et la

marche sur une partie du circuit, puis en début de soirée la diffusion du match d'ouverture de la Coupe du Monde de Rugby, France-Nouvelle Zélande : une idée originale qui a beaucoup séduit !

- Près de 80 bénévoles, fidèles et rodés à l'exercice, ont facilité l'organisation et le bon déroulement de la manifestation.
- Comme chaque année, l'association a pu compter sur un soutien logistique de la mairie de VILDE-GUINGALAN et financier de partenaires sensibles à la cause humanitaire,

L'heure du bilan a sonné ! Nous rappelons que les bénéfices seront reversés pour moitié à l'association Petits Princes et à l'association « Des étoiles pour Mya » à ST MAUDEZ.

Une 13<sup>ème</sup> édition réussie qui nous motive à continuer... A l'année prochaine !



Tous renseignements utiles sur l'association et les Foulées d'Émeric et Anthony sont accessibles sur notre page Facebook et sur le site internet : <https://autour-meric-et-anthony.fr>.

# Rance Poker Club

**Votre association de poker près de chez vous !**

**Objet de notre association :** développement du POKER moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).

Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est basé à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan). Président : Xavier Cabuy, secrétaire : Sébastien Fairier et trésorier : Sébastien Serrand.

**Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a le droit à DEUX parties gratuites avant d'adhérer ou non**, et les parties se déroulent à la maison des associations de Vildé-Guingalan (rue de l'école), **tous les JEUDIS de 19h45 à 23h45 environ** (retard autorisé).

**Attention : accès de la salle interdit aux moins de 18 ans, buvette sans alcool à l'intérieur, et il y a aucun enjeu d'argent.** Notre association fonctionne en mode

scolaire et remercie chaleureusement la commune et tous ses partenaires sponsors, fidèles depuis des années. MERCI de votre soutien !

**Au programme pour la saison 2023/2024 :** Six mini championnats successifs pour cette 12<sup>e</sup> saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat du commerce de votre choix, cotisations futures gratuites, frais de carburant et de repas remboursés lors d'événements extérieurs...). **C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribuée sous forme de lots, soit environ 1 500 € !!!**

**CA VOUS TENTE D'APPRENDRE** le poker moderne, **OU BIEN de VOUS AMELIORER ? Alors venez jouer un LUNDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3 de gagner un lot !!!**

**N'HESITEZ PAS A VENIR VOIR OU ESSAYER, C'EST GRATUIT !!! A BIENTOT !!!**

**Tous renseignements supplémentaires au 06 50 58 80 60 ou par mail : [xavier.cabuy@orange.fr](mailto:xavier.cabuy@orange.fr). Également notre page Facebook : <https://www.facebook.com/RancePokerClub>**



## Les Trois Coups de Vildé

Comme vous avez pu le constater, nous avons raté l'entrée du Vildéen du mois de juin. Au théâtre il y a toujours deux entrées, l'une côté cour et l'autre côté jardin. L'une des deux portes devait être condamnée. Cette fois-ci, nous prenons l'autre car nous tenons à vous remercier de votre présence en nombre et de votre enthousiasme aux dernières représentations.

Un grand merci aussi aux bénévoles qui nous rendent un grand service.

D'ailleurs sans le public et les bénévoles nous ne serions rien. La troupe a un peu changé.

Deux actrices nous ont quitté à regret et provisoirement. Nous espérons les retrouver prochainement.

Une nouvelle vildéenne nous a rejoint : Virginie MOULIN. C'est avec plaisir que nous l'accueillons.



Nous travaillons notre prochaine pièce et cette fois-ci pas de cadavre dans la malle, pas d'histoires entre voisins et pas de tourmente dans les couples. Juste des seniors retors qui ne s'en laissent pas conter et qui vont au bout de leurs idées. Nous comptons sur vous les 23 et 24 mars 2024 à Vildé.

Pour toute question, contactez **Virginie Cabuy** au 06 61 78 18 30.

## FC PVC - Football Club Plélan Vildé Corseul



Après une pause estivale bien méritée, le football a repris ses droits sur notre territoire de Plélan, Vildé et Corseul. Durant l'été, les joueurs ont pu s'entretenir en participant au Trail de Plélan-le-Petit organisé par Mavie Moncoeur MonSoleil et nous avons réalisé la 2<sup>nd</sup>e édition de notre vide grenier début juillet qui fût une belle réussite avec une cinquantaine d'exposants. Les entraînements seniors ont repris début août et ceux de l'école de foot à la fin du même mois.

Début septembre, nous avons participé à la course à pied Vildéenne « Autour d'Aymeric et Anthony » et organisé notre traditionnel tournoi de rentrée pour l'école de foot qui a rencontré un succès populaire et la victoire de nos



jeunes abeilles en U11, bravo à eux, aux encadrants, et aux parents qui étaient nombreux à les encourager. J'en profite pour remercier les municipalités de leur soutien logistique, les bénévoles présents en nombre et tous les participants.

D'autres animations auront lieu tout au long de la saison. D'un point de vue sportif, malgré la déception de la descente en D1 pour l'équipe A, nous repartons avec 3 équipes seniors (D1 – D2 – D4) et une dizaine de nouveaux joueurs complétant les quelques départs ou arrêts que nous avons pu avoir.

A noter l'arrivée d'un nouvel entraîneur principal, Stéphane Guérin, qui n'est pas inconnu puisqu'ancien joueur de l'ASC Vildé et qu'il encadrerait les jeunes auparavant et l'équipe réserve la saison passée. Il remplace Kévin Crombez qui a rejoint le FC Lamballe. Il sera épaulé de Philippe Gélard qui effectue son retour au club après quelques années chez nos voisins Trélivannais assisté de Loïc Robert, Alain Hallouet et Thierry Bonfils fidèles au club depuis de longues années. Antoine Lebreton s'occupera de l'équipe B pour cette saison avec Louis Déqué et Didier Belot. Nous proposons également

une équipe de foot loisir qui joue le vendredi soir. L'école de foot progresse en effectif et voit le nombre de licenciés grandir chaque année et nous proposons une équipe U17-U16, U14, 2 U13, 2 U11 et également du football animation pour les plus jeunes de 5 à 9 ans.

Les matches de championnat seniors auront lieu à Plélan cette année, les plateaux U7, U9, le championnat U17 et U14 à Corseul, enfin les matches U11 et U13 se dérouleront à Vildé-Guingalan le samedi.

L'organisation sera revue une fois le projet du complexe sportif Vildéen attendu sera abouti d'ici quelques mois, espérons-le.

Le club ouvre toujours ses portes à tous les joueurs ou bénévoles qui souhaitent nous rejoindre, il y a plein de rôles différents à remplir (encadrement, traçage, buvette...).

Bonne saison à tous et en espérant vous voir nombreux encourager votre club de cœur...

*Sportivement.*  
Le FC PVC

## Cyclo Club Vildéen

Le Club de l'amicale Cyclos compte actuellement 25 licenciés ce qui permet d'avoir chaque dimanche et mercredi deux groupes pour faire les sorties.

L'automne arrive et les cyclos se mobilisent pour profiter tant que les températures sont clémentes. Plusieurs cyclos ont fait des courses FSGT avec de bons résultats.

L'assemblée générale et les demandes de licences auront lieu courant novembre. Si vous souhaitez nous rejoindre ou prendre des renseignements, **appelez au 02 96 27 08 87 ou au 02 96 27 06 34.**

Bonne route !



# Espace Culture

## Salles de Spectacle

### EMBARCADÈRE

rue des Plantations  
22980 PLELAN LE PETIT

☎ 02 96 87 14 27

### SOLEVAL

33 rue de la Madeleine  
22130 PLANCOËT

☎ 02 96 89 41 09

### THÉÂTRE DES JACOBINS

rue de l'Horloge  
22100 DINAN

☎ 02 96 87 03 11

### LE LABO

10 rue Victor Schoelcher  
22100 DINAN

☎ 02 96 39 47 80

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

## Agenda des manifestations

- **5 novembre** : randonnée, départ devant le boudrome, 14h30, (Les Randonneurs)
- **11 novembre** : cérémonie du 11 novembre, 11h30 au Monument aux Morts
- **11 novembre** : repas des aînés, 12h30, Maison du Temps Libre
- **25 novembre** : Les Crévidious (chants de mer et terre), 14h30, Maison du Temps Libre (Club de l'Amitié)
- **7 janvier** : Vœux
- **29 janvier** : concours de belote, 14h Maison du Temps Libre (Club de l'Amitié)
- **18 février** : fest-deiz, Maison du Temps Libre (Arts et culture)
- **23 et 24 mars** : représentation théâtrale (Les 3 Coups de Vildé)

## Offices de tourisme du territoire

Venez découvrir le site internet de Dinan - Cap Fréhel Tourisme :  
[www.dinan-capfrehel.com](http://www.dinan-capfrehel.com)

Vous y trouverez l'agenda complet des animations de tout le territoire, des idées de sorties/randonnées et beaucoup d'autres informations utiles. Vous pourrez également réserver en ligne des visites guidées et/ou sorties nature.



MINISTÈRE  
DES ARMÉES



**PRENEZ RDV AU CIRFA  
DE SAINT-BRIEUC  
ET REJOIGNEZ  
L'ÉCOLE DES MOUSSES**

**CIRFA de SAINT-BRIEUC**  
5, esplanade Georges Pompidou  
22000 Saint-Brieuc  
02 96 01 58 19



15/09/22 CE DE 0301

**LA MARINE  
RECRUTE.FR**

**80 MÉTIERS ET 4000 POSTES  
ACCESSIBLES À TOUS**



**Pour vous accompagner  
dans votre démarche,  
profitez de méthodes simples et efficaces.**



### Les professionnels de santé

Médecins, pharmaciens, sages-femmes...

Ils sauront **vous conseiller les méthodes les plus adaptées** à votre situation. Il existe également des spécialistes de l'arrêt du tabac. Trouvez un tabacologue près de chez vous sur [tabac-info-service.fr](http://tabac-info-service.fr)



### Le 39 89

Le suivi par un tabacologue

Un accompagnement **personnalisé et gratuit** assuré par le même tabacologue tout au long de votre arrêt. Du lundi au samedi, de 8 h à 20 h.



### La page Facebook

Tabac info service

Une **communauté solidaire** d'ex-fumeurs et de fumeurs souhaitant arrêter, toujours prête à vous soutenir dans les moments difficiles.



### Le coaching

L'appli mobile

Un accompagnement **gratuit et personnalisé**.

À télécharger gratuitement sur :



### Le kit

#MoisSansTabac

Un programme d'accompagnement pour vous préparer à l'arrêt et réussir votre #MoisSansTabac. À commander gratuitement sur [tabac-info-service.fr](http://tabac-info-service.fr).



Pour rejoindre le mouvement, rendez-vous sur :  
[tabac-info-service.fr](http://tabac-info-service.fr)

3989

Service gratuit  
+ prix appel

# Les recettes de Sébastien

## Tarte au chocolat

**Ingrédients :** 1 fond de pâte brisée, 200 gr de chocolat, 200 gr de crème fraîche.

Cuire la pâte à blanc (sans rien dedans) à 180°, 10-12 mn. Il faut que le fond et les bords soit cuits (un fond de tarte bruni).

Faire bouillir la crème fraîche (jusqu'à ébullition) puis la verser sur le chocolat.

Avec un fouet, hors du feu, mélanger doucement jusqu'à ce que le chocolat soit bien fondu, afin d'obtenir un mélange brillant.

Vous pouvez verser votre ganache (mélange chocolat + crème) sur votre fond de tarte bien froide. Laisser reposer au frigo une journée.

PS : Il est préférable de faire la tarte la veille de l'utilisation et utiliser une lame chaude pour le découpage.

## Couscous veggie

**Faire un couscous sans viande et remplacer la viande par une boulette de soja.**

**Ingrédients :** Semoule, concentré de tomates, épices couscous, boulette de soja ou autres, légumes (carottes, courgettes, pois chiches, tomates, navets, oignon)

Faire votre jus de cuisson (eau, concentré de tomates, 1 cuillère à café d'épices Ras El Hanout), laisser bouillir et assaisonner avant de cuire les légumes dans le jus.

Laisser mijoter doucement et longtemps.

PS : Cuire séparément la boulette de soja et l'ajouter sur le plat de service.

## Infos pratiques

Vous avez des idées ou des recettes à partager ?  
Merci de les envoyer par mail à  
[mairievilde.guingalan@wanadoo.fr](mailto:mairievilde.guingalan@wanadoo.fr)



# Invitation

Jean-Yves JUHEL, Maire de la commune, et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à **la Cérémonie du 11 Novembre à 11h30** au Monument aux Morts.

Les personnes de 65 ans et plus, domiciliées sur la commune, sont invitées à partager **un repas gratuit** à la Maison du Temps Libre à l'issue de la cérémonie du 11 novembre. Les aînés concernés ont reçu une invitation, dans le cas contraire, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de la mairie au **02.96.27.61.57**.

## SANTÉ

### MAISON MÉDICALE

20 rue des Templiers, VILDE-GUINGALAN

#### Médecins généralistes

Docteurs BOZEC, LE PAUTREMAT, BLONDEL, QUERIC, MENAGE

☎ 02 96 27 01 79

### KINÉSITHÉRAPEUTE

1 Résidence de la Petite Croix, VILDE-GUINGALAN

M. Franck POIRIER

☎ 06 68 75 05 25

### CENTRE VITAE

6 impasse de la Mairie, VILDE-GUINGALAN

#### Psychomotricienne

M<sup>me</sup> Manuela COULON

☎ 06 94 21 04 06

#### Infirmière libérale

M<sup>me</sup> Anne-Lise LAURENT

☎ 06 61 52 48 63

#### Ostéopathe

M<sup>me</sup> Claire BUSNEL

☎ 06 33 24 24 80

#### Naturopathe - sophrologue

M<sup>me</sup> Nadège DAMIDE

☎ 06 33 30 70 09

#### Infirmière ASALEE

M<sup>me</sup> Sandrine JUSTE

☎ 06 09 47 66 86

#### Orthophoniste

M<sup>me</sup> Pauline LENAERTS

☎ 06 80 42 68 46

### ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

74-76 rue Châteaubriand, DINAN

#### Hôpital René PLÉVEN

☎ 02 96 85 72 85

#### Polyclinique du Pays de Rance

☎ 02 96 85 85 85

### GUÉRISSEUR

3 rue de la Borgnette, VILDE-GUINGALAN

M. Jérôme HAGUET

☎ 06 79 79 40 06

## EAU ET ENERGIE

### Eau (SAUR) :

☎ 02 22 06 45 00

### Dépannage électricité :

☎ 09 726 750 22

## ÉCOLE

### "Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil"

► Primaire : 02 21 08 00 05

► Maternelle : 02 21 08 00 06

► Cantine scolaire : 02 21 08 00 07

► Accueil périscolaire : 02 21 08 00 09

## ► AGGLOMÉRATION

### DINAN AGGLOMÉRATION (ACCUEIL)

☎ 02 96 87 14 14

### DÉCHÈTERIES :

#### Déchèterie Les Landes Fleuries

QUÉVERT - ☎ 02 96 87 51 37

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Judi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

#### Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN - ☎ 02 96 88 23 22

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mercredi et jeudi : fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

#### Déchèterie ZA de Beauvent

##### LA LANDEC

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier :

Lundi, mardi et vendredi : 14h - 17h

Mercredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre

Lundi, mardi, vendredi : 14h00 - 18h00

Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00\*

Toutes les déchèteries de Dinan Agglomération sont munies d'un contrôle d'accès, les usagers doivent détenir un badge pour se rendre dans l'un ou l'autre des sites. Un forfait de 16 passages par année civile est crédité sur le badge pour les sites dotés d'une plateforme déchets verts à accès séparé et de 26 passages pour les autres sites.

Le badge permet d'accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération.

02 96 87 72 72 - [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)  
Pour votre information, des bennes à cartons sont à votre disposition dans les déchèteries.